

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 26 octobre 2016

L'An deux mille seize,
le 26 octobre à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 octobre 2016 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Sabine BOUQUET, Armand FABRE, René CHARREYRE, Anne-Marie DOMAISON, Dominique DOMAISON, Pierre-Jean MONTAVI, Francette PAGES, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE

Absente excusée :

Marie-Aline ANGLADE

Le compte-rendu de la réunion du 05 septembre 2016 est validé par le conseil municipal. 9 pour, 1 contre.

Madame Sabine BOUQUET informe le conseil municipal qu'elle enregistre les débats.

Les points suivants ont ensuite été évoqués:

Travaux d'entretien sur la voie communale n° 25 menant au hameau des Chabottes:

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune d'Esplantas-Vazeilles souhaite faire des travaux d'entretien du revêtement routier sur la voie communale menant au hameau des Chabottes. La commune d'Esplantas-Vazeilles propose de prendre également à sa charge la petite partie des travaux situés sur le territoire de la commune de Saint-Préjet-d'Allier mais demande, en contrepartie, que la viabilité hivernale soit assurée gratuitement sur cette voie jusqu'au printemps 2020. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la commune d'Esplantas-Vazeilles.

Affermissement de la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre pour la dernière tranche des travaux d'aménagement du bourg :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le groupement d'entreprises Cyril GINS – Paysagiste DPLG / SARL Cabinet MEGRET – Géomètres Experts associés a été retenu pour

assurer la maîtrise d'œuvre de la dernière tranche des travaux d'aménagement du bourg (Routes Départementales n°33, 34 et 332). Seule la tranche ferme a été notifiée jusqu'à présent.

Afin de pouvoir commencer les travaux en 2017, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affermir la tranche conditionnelle pour que la mission de maîtrise d'œuvre soit complète.

Demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour les travaux d'aménagement du bourg :

Monsieur le Maire informe que la région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé des modalités de la mise en place d'un plan en faveur de la ruralité destiné à l'accompagnement des investissements des communes de moins de 2000 habitants.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter la région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'octroi d'une subvention de 73 043,76 €, correspondant à 40% du montant de la dépense subventionnable.

Travaux d'éclairage public à La Valette et les écarts et demande de subvention:

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public d'une part au hameau de La Valette pour l'enfouissement des réseaux et d'autre part, sur tous les hameaux où la coupure de l'éclairage nocturne n'est pas encore pratiquée afin que celle-ci soit généralisée sur l'ensemble du territoire communal.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 16 931,94 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit : $16\,931,94 \times 55\% = 9\,312,57$ euros.

La réalisation du génie civil sera effectuée par la commune en régie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avant-projet de ces travaux et demande à la communauté de communes du Pays de Saugues une participation correspondant à 10 % du montant des travaux prévus.

Choix d'un bureau d'études pour la réalisation du diagnostic et du schéma directeur d'eau potable de la commune :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été lancée afin de choisir un bureau d'études pour la réalisation du diagnostic et du schéma directeur d'eau potable de la commune. Quatre offres ont été reçues en mairie. Après analyse de ces offres, au regard du prix (40%) et de la valeur technique (60%), le cabinet C2EA a obtenu la meilleure note.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le cabinet C2EA pour la réalisation du diagnostic et du schéma directeur d'eau potable de la commune pour un coût total de 17 618 € H.T et sollicite le département de la Haute-Loire et l'agence de l'eau Loire-Bretagne afin qu'une subvention de 80 % soit attribuée pour cette prestation.

Convention alimentation en eau potable avec la Commune de Thoras :

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention pour la fourniture en eau potable du village de Verreyrolles, Commune de Thoras, pour une durée de 23 ans, sur les mêmes bases tarifaires que celle signée avec la commune d'Alleyras.

Choix d'un prestataire pour la gestion du snack-bar-restaurant « Les Fauvettes » :

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que Monsieur Frédéric Duprez a proposé de reprendre en location-gérance le snack-bar-restaurant « Les Fauvettes ».

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner en location-gérance à Monsieur Frédéric Duprez le fonds de commerce de snack-bar-restaurant connu sous l'enseigne « Les Fauvettes », à compter du 1er mars 2017 avec un premier mois de loyer gratuit, et sans changement par rapport à

l'ancien gérant, c'est à dire un loyer de 300 € par mois et une caution de 3000 €.

Pendant l'hiver, des travaux sont envisagés ainsi que le raccordement du bâtiment au réseau de chaleur communal.

Renouvellement du contrat de travail de la femme de ménage :

Afin de renouveler le contrat de travail de la femme de ménage et sans modifier le volume horaire hebdomadaire du travail demandé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'agent contractuel de catégorie C.

Nom du conseiller communautaire et nombre de conseillers communautaires pour la future communauté de communes :

Le nombre total de conseillers communautaires de la future intercommunalité sera de 91. Il peut être de 83 après accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci.

Concernant la désignation du conseiller communautaire, il est précisé qu'un conseiller suppléant doit être désigné. Marie-Aline Anglade n'ayant pas été préalablement consultée, il est décidé de reporter ce point.

Coupes de bois 2017 :

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de coupes de bois pour l'exercice 2017, présentées par l'Office National des Forêts. Cette proposition n'indiquant pas les frais de coupes, il est décidé de reporter ce point.

Décisions modificatives : Budget Eau et budget Assainissement.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les modifications budgétaires qui consistent à changer certaines lignes budgétaires sans modifier le montant global des dépenses et des recettes du budget de l'eau.

Versement d'une subvention exceptionnelle au Foyer des Jeunes et d'Éducation Populaire:

Le Foyer des Jeunes et d'Éducation Populaire se propose de faire l'acquisition d'un blason communal en fer forgé. Ce blason pourrait ensuite être installé sur un bâtiment public.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Foyer des Jeunes et d'Éducation Populaire dans le cadre de son projet d'acquisition d'un blason communal en fer forgé. 9 pour, 1 contre.

Contrat de déneigement entre le département de la Haute-Loire et la commune de Saint-Préjet-d'Allier :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le fait que la commune réalise le matin le déneigement de plusieurs routes départementales, notamment dans le cadre du ramassage scolaire, avant le passage de l'engin du conseil départemental.

Les routes départementales concernées sont les suivantes :

- RD 33 (de St Préjet d'Allier à la Baraque du Chaumas) soit environ 2,850 km.

- RD 34 (de St Préjet d'Allier à Croisances) soit environ 3,480 km.

La longueur totale est donc de 6,330 kilomètres.

Les services des routes du conseil départemental propose d'établir une convention afin que cette prestation effectuée par la commune soit reconnue et rémunérée. L'indemnisation versée par le Département est fixée forfaitairement à 277,50 €/km, soit 1756,57 €. Au-delà de ces soixante sorties durant la période hivernale, les sorties supplémentaires éventuelles seront rémunérées à 2,25 €/km, soit 14,24 €/km € par sortie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer ce contrat de déneigement entre le département de la Haute-Loire et la commune de Saint-Préjet-d'Allier.

Installation de colonnes semi-enterrées pour collecter les déchets :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes a décidé d'installer dans les communes des colonnes semi-enterrées pour collecter les déchets lors de la séance du conseil communautaire le 13 septembre 2016. Ces colonnes viendront se substituer au regroupement de bacs à roulettes. Suite à l'avis formulé par la commission environnement de la communauté de communes, le conseil communautaire a proposé une liste de lieux d'implantation sur le territoire intercommunal. Deux se situent sur la commune de Saint-Préjet-d'Allier : un au bourg et l'autre au lieu-dit La Romaine, en limite avec la commune de Thoras.

Ne pouvant dans un premier temps commander qu'un nombre réduit de ces colonnes, celles positionnées au bourg ont été considérées comme prioritaires par le conseil communautaire.

Ces installations nécessitent l'accord des communes car ces dernières doivent réaliser les terrassements nécessaires à leurs implantations.

Le Conseil Municipal décide de valider l'implantation de colonnes semi-enterrées au bourg de la commune, à proximité du pont sur *L'Ance du Sud*, et de demander l'implantation de colonnes semi-enterrées au lieu-dit La Romaine si la communauté de communes a la possibilité d'en fournir.

Les bacs à roulettes seront conservés sur les autres points. 7 pour, 2 abstentions, 1 contre.

Projet de fusion de communes :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par les maires d'Alleyras et Monistrol d'Allier pour un projet de fusion de communes à trois. Madame la sous-préfète de Brioude a rencontré les maires et des adjoints des communes d'Alleyras, Monistrol d'Allier et Saint-Préjet-d'Allier afin de leur exposer l'intérêt pour ces trois communes d'une fusion. Le Conseil Municipal souhaite voir approfondir la réflexion initiée afin de disposer de plus d'éléments sur ce projet de fusion de communes. La population sera également informée.

Questions diverses :

- Dans le cadre du programme de travaux de la région, le maire indique que le débit du répartiteur téléphonique devrait être modifié en 2017, permettant ainsi de passer de 2 Mégabits à 8 Mégabits.

- Concernant la téléphonie mobile, des contacts ont été pris avec Bouygues Télécom et Free pour que le relais de Verdun soit équipé également de la 3G par ces opérateurs.

- Il est indiqué qu'il manque un élément du pont sur *L'Ance du Sud*. Un conseiller indique que cet élément est a priori absent depuis toujours. Le garde-corps appartient au conseil départemental. Cependant ceci sera regardé dans le cadre de l'installation prochaine de colonnes pour le tri des déchets.

- Il est constaté qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir un rendez-vous rapide avec un médecin à Saugues. Le Maire informe le conseil municipal que ce dossier est suivi de manière prioritaire au niveau intercommunal.